



BATIK

Bulletin d'analyse sur les technologies de l'information et de la communication
Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS
l'Observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal

N° 210 Janvier 2017

Sommaire

Éditorial

Autorisation de fournisseurs d'accès Internet : Les fruits tiendront-ils la promesse des fleurs ?

Actualités

Près de deux millions d'inscrits dans le fichier électoral à la date du 31 janvier 2017

Des dizaines de sites web bloqués plusieurs jours en raison d'un problème d'adresse IP

SOS consommateurs a lancé une pétition en ligne contre la SONATEL et l'Etat du Sénégal

La BRM dément toute implication de la BCEAO dans son projet de monnaie électronique

Plainte de Kabirou Mbodje, Directeur général de Wari, contre Jeune Afrique

Echec du mot d'ordre de boycott du réseau de transfert d'argent Wari lancé par le RENAPTA

Tigo a fait l'objet d'un redressement fiscal de l'ordre de cinq milliards francs CFA

La Présidence de la République revendique quelques 100 000 abonnés sur Facebook

La durée de validité de la carte d'identité numérisée prolongée jusqu'au 31 mars 2017

Politique

L'activité de fournisseurs d'accès à l'Internet (FAI) désormais soumise au régime d'autorisation

L'accord sur le Free roaming au sein de la CEDEAO sera appliqué à partir du 31 mars 2017

Infrastructures et services

L'ADIE est en train d'ériger un troisième Datacenter à proximité du PTN de Diamniadio

Projets

La Douane devrait se doter d'un système d'informations décisionnelles

La SONATEL annonce une baisse prochaine de ses tarifs d'accès à Internet

Rendez-vous

Les assises du Club des DSI (11 février 2017, Dakar, Sénégal)

2^{ème} édition du SIPEN (21-22 février 2017, Dakar, Sénégal)

Autorisation de fournisseurs d'accès Internet : Les fruits tiendront-ils la promesse des fleurs ?

La récente modification du Code des télécommunications soumet désormais l'exercice de l'activité de fournisseurs d'accès Internet (FAI) à l'obtention d'une autorisation donnée par décret suite à l'approbation d'une convention de concession et d'un cahier des charges. Cette décision fait écho à une vieille revendication des professionnels des TIC qui réclamaient la possibilité d'introduire la concurrence dans ce sous-secteur. En effet, la libéralisation du marché sénégalais des services de télécommunications s'est faite en trompe l'œil, puisqu'à l'exception de la téléphonie mobile, les autres sous-secteurs ont fonctionné sous le régime d'un monopole de jure jusqu'en 2006, puis d'un monopole de facto au profit de la SONATEL, seul opérateur à disposer d'un accès à la bande passante internationale. Suite à la connexion du Sénégal à Internet en 1996 près d'une quinzaine de fournisseurs de services Internet (FSI) avait vu le jour avec des entreprises comme Métissacana, Africanet, Arc Informatique, Cyber Business Center, PointNet, Sud Informatique, Enda-Tiers-monde, ATI, STE, inf247, etc. Cependant, en raison de l'obligation qui leur était faite de passer par la SONATEL pour accéder à la bande passante internationale et compte tenu des tarifs exorbitants pratiqués par cette dernière, sans parler de la piètre qualité des liaisons spécialisées (LS), ils seront incapables de faire face à la concurrence de Télécom-Plus, filiale de la Sonatel devenu par la suite Sonatel Multimédia, et cesseront un à un leurs activités, à l'exception d'Arc Informatique. En janvier 2014, avec la création de son département Business Solutions & Services, Expresso se lancera bien dans la fourniture de LS destinées aux entreprises mais cette activité ne constituera jamais une véritable alternative à l'offre de la SONATEL. Il en sera de même après le lancement de Tigo business en mai 2015 par l'opérateur Tigo avec la commercialisation de LS Internet, radio ou en fibre optique. En novembre 2016, l'Autorité de régulation des postes et télécommunications (ARTP) lança un appel d'offres pour l'attribution de trois licences de FAI, initiative qui fut accueillie de manière mitigée, l'ouverture à la concurrence étant appréciée tandis que le choix d'attribuer des licences était dénoncé par les professionnels du secteur. Au final, l'Etat attribua trois licences à Waaw Sa, Africa access et Arc informatique, sociétés de droit sénégalais, qui ont reçu leur concession et cahier de charges avec, pour chacune, l'obligation de couvrir une des trois zones du pays avant de pouvoir couvrir d'autres zones. Plusieurs questions se posent suite à cette décision pour le moins ambiguë de l'ARTP. Tout d'abord, pourquoi limiter les concessions à trois alors que l'objet même de la nouvelle loi est de favoriser l'éclosion de multiples offres concurrentes pour donner aux populations le choix le plus varié possible. Ensuite, les conditions exigées pour bénéficier d'une convention, incluant l'exigence d'une présence de dix ans dans le secteur, constitue mur infranchissable pour de très nombreux acteurs pourtant capables d'offrir une connexion internet de qualité, en dehors des opérateurs de télécommunications, qui ont été écartés du processus d'attribution des concessions FAI. Enfin, il reste à voir comment ces sociétés, autorisées tardivement à s'implanter sur le marché, sans le droit de disposer de leurs propres infrastructures pour l'accès international au réseau Internet seront en mesure de concurrencer effectivement la SONATEL qui possède l'avantage de disposer d'une importante clientèle, d'une grande surface financière, de ressources humaines en quantité et en qualité, de la couverture de son réseau et de sa force de frappe publicitaire. En somme, nous risquons d'assister au combat de David contre Goliath et dans ces conditions, il n'est pas sûr que les fruits tiennent la promesse des fleurs et que les utilisateurs puissent bénéficier d'une baisse substantielle des tarifs, d'une amélioration de la qualité de service et d'une diversification de l'offre avec notamment l'augmentation des débits proposés.

Alex Corenthin
Secrétaire aux relations internationales

Actualités

* Près de deux millions d'inscrits dans le fichier électoral à la date du 31 janvier 2017

Le 30 janvier 2017, Ibrahima Diallo, Directeur de l'automatisation des fichiers (DAF) au Ministère de l'intérieur et de la Sécurité publique (MINTSP) a organisé, à l'attention de la presse, une visite guidée dans les locaux abritant les opérations de confections des cartes nationales d'identité à puce désormais exigées par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). A cette occasion, il a révélé que les 500 commissions installées sur toute l'étendue du territoire national avaient enrôlé près de deux millions de personnes pour un objectif de quatre millions d'inscrits dans le fichier électoral. Il a également informé que 350 000 cartes nationales d'identité avaient déjà été confectionnées et étaient en voie de distribution. En ce qui concerne la Diaspora, le nombre d'enrôlements s'élève à 100 000 enrôlements personnes pour un objectif de 200 000 inscriptions.

MINTSP : <http://www.interieur.gouv.sn/>

* Des dizaines de sites web bloqués plusieurs jours en raison d'un problème d'adresse IP

Fin janvier 2017, plusieurs dizaines de sites web sénégalais hébergés par OVH ont été rendus inaccessibles au Sénégal en raison d'un problème avec une adresse IP appartenant à la SONATEL. Un problème de routage empêchant d'interroger le serveur d'OVH situés en France à partir du Sénégal a empêché la consultation de ces sites pendant plus de trois jours.

* SOS consommateurs a lancé une pétition en ligne contre la SONATEL et l'Etat du Sénégal

L'Association SOS consommateurs a lancé une pétition en ligne contre la SONATEL et l'Etat du Sénégal. Dénonçant le « protocole renouvelant la licence globale et l'octroi de la licence 4G pour 17 ans au prix de 100 (cent) milliards, en violant des textes nationaux et internationaux, ainsi que les règles de la concurrence », le texte de cette pétition demande « à l'État du Sénégal de revenir sur cet accord, d'organiser la compétition entre les différents opérateurs, dans l'intérêt des populations et du Sénégal ».

SOS consommateurs : <http://www.sosconsommateurs.org/>

* La BRM dément toute implication de la BCEAO dans son projet de monnaie électronique

Suite à l'article publié par le quotidien EnQuête+ dans son édition du 7 novembre 2016 qui indiquait que la Banque régionale des marchés (BRM) avait lancé un projet d'émission de monnaie électronique dénommé « eCFA » avec l'accord de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la BRM a publié un communiqué pour démentir cette information. Dans celui-ci elle indique que « Contrairement à ce qui aurait pu être compris ou écrit, le projet d'émission de monnaie électronique de la BRM ne saurait impliquer la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). » Elle ajoute même qu'elle a « décidé de retirer le nom eCFA de son projet d'émission de monnaie électronique » afin d'éviter toute confusion entre le FCFA émis par la BCEAO et la monnaie électronique par la BRM.

BRM : <http://www.brmbank.com/>

BCEAO : <http://www.bceao.int/>

* Plainte de Kabirou Mbodje, Directeur général de Wari, contre Jeune Afrique

Suite à la publication par le magazine Jeune Afrique dans son édition du 7 au 13 février 2016 d'un article intitulé « Le Double visage de Kabirou Mbodje », le Directeur général de Wari, Kabirou Mbodje a décidé de porter plainte pour diffamation contre l'hebdomadaire en lui réclamant la somme trois (3) milliards de francs CFA pour toute cause et préjudice subis.

* Echec du mot d'ordre de boycott du réseau de transfert d'argent Wari lancé par le RENAPTA

De l'avis de nombreux observateurs, l'appel au boycott du réseau de transfert d'argent Wari lancé par le Réseau national des prestataires de transfert d'argent (RENAPTA) pour les journées du mardi 17 et du mercredi 18 janvier 2017 a été très peu suivi.

RENAPTA : <http://www.facebook.com/renaptasenegal/>

Wari : <http://www.wari.com/>

* Tigo a fait l'objet d'un redressement fiscal de l'ordre de cinq milliards francs CFA

L'opérateur de téléphonie mobile Tigo a fait l'objet d'un redressement fiscal de l'ordre de cinq (5) milliards francs CFA, de la part du Trésor Public. Selon le journal Libération, cette somme représente, le dû de Tigo au fisc pour défaut de paiement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Ce montant, contesté par Tigo, a été fixé au terme d'une mission fiscale effectuée au sein de l'opérateur de téléphonie mobile. Le fisc a déjà récupéré près d'1 milliard de francs FCFA via l'exécution d'un avis à tiers détenteur (ATD).

Tigo : <http://www.tigo.sn/>

* La Présidence de la République revendique quelques 100 000 abonnés sur Facebook

La Présidence de la République du Sénégal, qui revendique quelques 100 000 abonnés sur Facebook et 10 000 autres sur Twitter, a annoncé qu'elle lancera dans les semaines à venir des comptes spécifiquement dédiés aux 15-25 ans. Pour mémoire la Présidence de la République est présente sur Facebook (<http://www.facebook.com/PresidenceSenegal/>), Flickr (<http://www.flickr.com/photos/presidencesenegal/>), Twitter (@PR_Senegal), Instagram (pr_senegal) et YouTube (<https://www.youtube.com/channel/UCnWpdpWf4qDhf818WvIFaOg>).

Présidence de la République : <http://www.presidence.sn/>

* La durée de validité de la carte d'identité numérisée prolongée jusqu'au 31 mars 2017

Le 3 janvier 2017, le gouvernement a annoncé que la durée de validité de la carte d'identité numérisée était prolongée jusqu'au 31 mars 2017. Initialement, la fin de la durée de validité de cette carte nationale d'identité avait été fixée à la date du 31 décembre 2016. Dans ce sens, le ministère de l'Intérieur a invité les établissements financiers et les organismes du public à tenir compte de cette nouvelle disposition pour l'identification des citoyens.

MINTSP : <http://www.interieur.gouv.sn/>

Politique

* L'activité de fournisseurs d'accès à l'Internet (FAI) désormais soumise au régime d'autorisation

Le 10 janvier 2017, les députés à l'Assemblée nationale ont adopté, à l'unanimité, le projet de loi n° 39-2016 modifiant la loi n° 2011-01 du 24 février 2011 portant Code des télécommunications. La nouveauté introduite par le texte de cette nouvelle loi est que désormais l'activité de fournisseurs d'accès à l'Internet (FAI) est désormais soumise au régime d'autorisation et non plus à celui de la licence. Dans l'exposé des motifs de la loi, il est indiqué qu'elle vise à promouvoir l'essor d'une économie numérique compétitive et inclusive via la facilitation de l'entrée des fournisseurs d'accès à Internet sur le marché des télécommunications, l'accroissement du niveau de concurrence et d'investissement privé sur le marché du haut débit et la démocratisation de l'usage de l'Internet.

Gouvernement du Sénégal : <http://www.gouv.sn/>

* L'accord sur le Free roaming au sein de la CEDEAO sera appliqué à partir du 31 mars 2017

Le 3 janvier 2017, lors de la cérémonie de signature de l'accord-cadre entre le régulateur sénégalais et le régulateur togolais, le Directeur général de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP), Abdou Karim Sall, a annoncé que l'accord sur le Free Roaming au sein des pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui permettra une baisse des coûts de communication pour ceux qui se déplacent au sein de cet espace, sera mis en application à partir du 31 mars 2017.

ARTP : <http://www.artp.sn/>

Infrastructures et services

* L'ADIE est en train d'ériger un troisième Datacenter à proximité du PTN de Diamniadio

Dans un entretien publié dans l'édition n° 1021 de l'hebdomadaire Nouvel Horizon datée du 5 janvier 2017, le Directeur général de l'Agence De l'Informatique de l'Etat (ADIE), Cheikh Bakhoum a annoncé que l'ADIE avait identifié un terrain d'une superficie d'un hectare à proximité du Parc des Technologies Numériques (PTN) de Diamniadio afin d'y ériger un troisième Datacenter. Les études ont débuté et la finition de l'ensemble des travaux est prévue pour le second semestre de l'année 2017. Pour mémoire, l'ADIE dispose déjà de deux datacenters où sont essentiellement hébergés des applications et sites web appartenant à des structures administratives.

ADIE : <http://www.adie.sn/>

Projets

* La Douane devrait se doter d'un système d'informations décisionnelles

En plus du système de gestion automatisée des informations douanières et des échanges (Gaindé) et du Fichier national d'information et de la documentation (FNID) déjà existants, l'administration des douanes envisage de se doter d'un système d'informations décisionnelles destiné à la surveillance des frontières. Ce nouveau dispositif devrait permettre aux agents des douanes de disposer d'informations en temps réel concernant les voyageurs, d'être plus efficaces dans leur travail et d'ainsi de mieux lutter contre les fraudes en tout genre.

Douanes sénégalaises : <http://www.douanes.sn/>

* La SONATEL annonce une baisse prochaine de ses tarifs d'accès à Internet

Le 13 janvier 2017 à l'issue de l'audience que lui avait accordée Macky Sall, Président de la République, le Directeur général de la Société nationale des télécommunications (Sonatel), Alioune Ndiaye a annoncé que, dans les semaines qui viennent, l'opérateur historique procéderait prochainement à une réduction de ses tarifs d'accès à Internet et à une extension de la couverture de ses réseaux 4G.

SONATEL : <http://www.sonatel.com/>

Rendez-vous

* Les assises du Club des DSI (11 février 2017, Dakar, Sénégal)

Le 11 février 2017, le Club DSI Sénégal organisera « Les assises du Club des DSI » sur le thème « Le système d'information au cœur de la stratégie des organisations ». Créé depuis 2009, le Club DSI Sénégal est une association à but non lucratif, qui a pour vocation de réunir la

communauté des directeurs et responsables informatiques des entreprises et institutions sénégalaises afin d'encourager les échanges et promouvoir le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au sein des organisations.

Club DSI Sénégal : <http://dsi-senegal.com/>

* 2^{ème} édition du SIPEN (21-22 février 2017, Dakar, Sénégal)

La deuxième édition du Salon international des professionnels de l'économie numérique (SIPEN) organisé par l'Organisation des professionnels des TIC (OPTIC), membre du Conseil national du Patronat (CNP), se déroulera les 21 et 22 février 2017 à l'Hôtel King Fahd Palace de Dakar (Sénégal). Cette année, les discussions seront axées sur le thème : « Le Sénégal face aux enjeux de la transformation digitale et de la transition énergétique ».

SIPEN : <http://www.sipen-dakar.com/>

Envoyez-nous vos informations : osiris@osiris.sn

Dossiers spéciaux, abonnement et archives : <http://www.osiris.sn/>



**Cette création est mise à disposition sous un [contrat Creative Commons](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/)
(Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0)
Osiris, janvier 2017**